

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CCAS DU **MARDI 28 JUIN A 18H30**

La réunion du Conseil d'Administration du CCAS s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le mardi 28 Juin 2022 à 18h30.

Présidée par Mme Ouda Berradia, Vice-Présidente. Parmi les administrateurs, 12 étaient présents - 3 excusés - 1 représenté.

Il a été soumis aux administrateurs, les dossiers suivants :

1	<p>Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 7 avril 2022 Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents (une abstention – Mme NOUAILLE) au moment du vote, le compte-rendu de la séance du 7 avril 2022.</p>																				
2	<p>Liste des décisions prises par le Président du 7 avril au 27 juin 2022 Sur cette période, les décisions suivantes ont été prises :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">2022-DP-05-08</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 10%;">2022</td> <td>Aide urgence transport Mme B. 35,60 euros</td> </tr> <tr> <td>2022-DP-05-09</td> <td></td> <td>2022</td> <td>Aide urgence transport Mme G. 35,60 euros</td> </tr> <tr> <td>2022-DP-05-10</td> <td></td> <td>2022</td> <td>Aide hébergement urgence Mme G. 129,80 euros</td> </tr> <tr> <td>2022-DP-05-11</td> <td></td> <td>2022</td> <td>Aide urgence-aides techniques M. C. 121,00 euros</td> </tr> <tr> <td>2022-DP-05-12</td> <td></td> <td>2022</td> <td>Aide urgence incendie Mme L. 151,60 euros</td> </tr> </table>	2022-DP-05-08		2022	Aide urgence transport Mme B. 35,60 euros	2022-DP-05-09		2022	Aide urgence transport Mme G. 35,60 euros	2022-DP-05-10		2022	Aide hébergement urgence Mme G. 129,80 euros	2022-DP-05-11		2022	Aide urgence-aides techniques M. C. 121,00 euros	2022-DP-05-12		2022	Aide urgence incendie Mme L. 151,60 euros
2022-DP-05-08		2022	Aide urgence transport Mme B. 35,60 euros																		
2022-DP-05-09		2022	Aide urgence transport Mme G. 35,60 euros																		
2022-DP-05-10		2022	Aide hébergement urgence Mme G. 129,80 euros																		
2022-DP-05-11		2022	Aide urgence-aides techniques M. C. 121,00 euros																		
2022-DP-05-12		2022	Aide urgence incendie Mme L. 151,60 euros																		
3	<p>Décision modificative N°1 Le Conseil d'Administration est appelé à voter différentes modifications du budget du CCAS, sur le destinataire CCAS principal, suite à une mauvaise affectation d'une recette de la CAF de 2021. Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents au moment du vote, la décision modificative n°1.</p>																				
4	<p>Révision du Règlement Intérieur de la Commission Permanente La commission permanente est une émanation du conseil d'administration, prévue par le code de l'action sociale et des familles. C'est une instance collégiale au fonctionnement plus souple que le Conseil d'Administration. Elle a pour principale et unique compétence l'attribution des aides facultatives. Elle permet un traitement des demandes plus réactif que ne le permettent les quatre réunions annuelles du conseil d'administration prescrites par la Loi. Son fonctionnement est régi par un règlement. Une révision de celui-ci est effectuée pour être au plus près des réalités de fonctionnement de la Commission Permanente. Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents au moment du vote, la modification du règlement intérieur de la commission permanente d'attribution des aides facultatives.</p>																				
5	<p>Convention Défi Déclics avec Soliha Les ateliers pédagogiques ont été mis en place à l'origine sur la commune pour répondre à des problématiques repérées de territoire par les professionnels. Au fil des années, le dispositif a évolué et a été repris par le CCAS en intégrant aux problématiques des professionnels, celles des familles. Depuis 5 ans, en complément des ateliers organisés chaque semaine, un défi thématique est proposé aux habitants. Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents au moment du vote, la convention de partenariat entre le CCAS et SOLIHA relative au « défi Déclics ».</p>																				
6	<p>Habilitation Aidant Connect L'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) a mis en place un dispositif permettant, en toute</p>																				

	<p>sécurité et avec l'autorisation des personnes, de disposer d'un mandat les autorisant à effectuer pour le compte de l'usager les démarches en ligne. L'habilitation est attribuée à une structure et non à une collectivité, et à une liste d'aidants professionnels déterminée en amont.</p> <p>Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents au moment du vote, la demande d'habilitation Aidant Connect auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.</p>
7	<p>Installation nouveau membre au CCAS</p> <p>La représentante du Point Autonomie Territoriale a démissionné pour raisons personnelles. Un nouveau représentant a été désigné par l'association et nommé par le maire. Il convient donc de procéder à son installation</p> <p>La Vice-Présidence installe dans ses fonctions Madame Martine NOUAÏLLE au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du Mée-sur-Seine, en tant que membre qualifié.</p>
8	<p>Répartition du nouveau membre en Commission Permanente</p> <p>Les administrateurs sont répartis pour la Commission Permanente en 2 groupes. Il convient de positionner Martine NOUAÏLLE représentant le Conseil Municipal, nommée par le maire, en commission, en remplacement Mme Yvelise ABECASSIS, démissionnaire.</p> <p>Le Conseil d'administration du CCAS prend acte de la démission de Madame Yvelise ABECASSIS, et de la candidature de Madame Martine NOUAÏLLE, membre qualifié représentant le Point Autonomie Territoriale. Il désigne Martine NOUAÏLLE, membre de la commission permanente du second groupe.</p>
9	<p>Point d'informations hors délibération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides financières : synthèse des dépenses de la Commission Permanente - Logement Pivoine : Désignation de deux membres de la vie associative pour la Commission d'attribution du logement - Bilan Salon des Séniors
10	Questions Diverses

La séance a été levée à 20h05 .



Ouda BERRADIA,
Vice-Présidente du CCAS